

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le **20 DEC. 2019**

ID : 031-213105612-20191218-D2019_103-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 27
- ayant pris part au vote : 22
- procurations : 4

L'an deux mille dix-neuf et le 18 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 11 décembre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, MME FLORENCE TOULZE, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, MME CLAUDE RIERA, M. NICOLAS COSTES

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M JOEL FEULLERAT), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), M. DENIS MOLET (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), MME BRIGITTE CABANES-MURITH (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN)

Etaient absentes excusées : MME MICHELE CHAVE, MME ISABELLE SEROR

M. FREDERIC COMBE a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2019/103

Objet : IDEX Energies – Convention de valorisation de certificats d'économies d'énergie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise IDEX ENERGIES a sollicité la Commune dans le cadre du marché public n°2019-13 relatif à l'exploitation et la maintenance des installations thermiques, de traitement d'air et de climatisation de la Ville pour la valorisation des investissements éligibles en Certificats d'Economies d'Énergie (CEE).

La Loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, modifiée par la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'Environnement (Loi Grenelle II), a fixé un objectif national d'économies d'énergie et a instauré un dispositif de CEE qui repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée notamment aux vendeurs de fioul domestique, de chaleur ou de froid, à des consommateurs finals.

IDEX ENERGIES conçoit, installe et exploite les équipements et les installations thermiques de la Ville et participe à la maîtrise durable de la demande en énergie (marché public n°2019-13).

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le 20 DEC. 2019



ID : 031-213105612-20191218-D2019_103-DE

IDEX ENERGIES fait partie des personnes morales soumises à des obligations d'économies d'énergie en application de l'article 2 du Décret n°2014-1668 du 29 décembre 2014 relatif aux obligations de la troisième période du dispositif des CEE.

IDEX ENERGIES réalise pour la Commune dans le cadre du marché n°2019-13 des travaux sur les équipements et les installations thermiques de la Ville constituant des opérations éligibles aux CEE au sens de la Loi.

Pour la valorisation par IDEX ENERGIES des investissements communaux sur les équipements et les installations thermiques éligibles aux CEE, la signature d'une convention doit précéder l'engagement et la réalisation desdits travaux.

Pour chacune des opérations valorisées au titre de ladite convention, IDEX ENERGIES reversera une prime d'un montant forfaitaire de 6,5 € par MWh cumac net de taxes.

Le montant en MWh cumac est calculé selon les arrêtés en vigueur définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif CEE disponibles sur le site www.ecologique-solidaire.gouv.fr/operations-standardisees.

L'échéance du marché public n°2019-13, fixée au 30 juin 2023, fixera l'échéance de la convention de valorisation des CEE sur les équipements et les installations thermiques avec IDEX ENERGIES.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de valorisation des CEE sur les équipements et les installations thermiques avec IDEX ENERGIES,
- De l'autoriser à signer les pièces administratives y afférant.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver la convention de valorisation des CEE sur les équipements et les installations thermiques avec IDEX ENERGIES,
- De l'autoriser à signer les pièces administratives y afférant.

Mme NADINE MAURIN, Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, Mme BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, M. ERWAN DAHAN, Mme ELISABETH ATTELAN, Mme CLAUDE RIERA, M. NICOLAS COSTES ne participent pas au vote de ce point.

- Transmis le 20 DEC. 2019
- Affiché le 20 DEC. 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ

